



## RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH TIVOLI / St Vincent de Paul ANNEE 2019/2020

L'ALSH EST OUVERT LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES DE 8H00 à 18H00

L'ACCUEIL DU MATIN SE FAIT DE 8h00 à 9H00 APRÈS CET HORAIRE LE PERSONNEL DE L'ALSH SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ENFANT. LE DÉPART DU SOIR SE FAIT DE 17H00 à 18H00

▶ LES INSCRIPTIONS SE FONT A L'ANNEE POUR LES MERCREDIS ET UN MOIS AVANT POUR LES VACANCES SCOLAIRES (Voir affichage)

▶ **AUCUNE PLACE NE SE RÉSERVE AUTOMATIQUEMENT ET/OU PAR TELEPHONE.**

▶ L'ENFANT NE POURRA VENIR AU CENTRE QUE SI LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPLET (fiche d'inscription, fiche de liaison, photocopies des vaccins à jours, attestation CAF) ET LE RÉGLEMENT ÉFFECTUÉ

Mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles, en application du quotient familial :

QF	Tarifs de base	AIDE C.A.F./L.E.A.	Total
Moins de 300€	3.50€	5.50€	9.00€
Entre 301 et 600 €	5.60€	3.40€	9.00€
Entre 601 et 900€	8.00€	1.00€	9.00€
Entre 901 et 1400€	14.50€		14.50€
Entre 1401 et 2000€	16.50€		16.50€
Plus de 2001€	19.50€		19.50€

Adhésion individuelle 18 € familiale 25 € + 1€ / personne (Frais de dossiers)

▶ LE REGLEMENT S' EFFECTUE A L' INSCRIPTION.

▶ NE SERONT DÉDUITES QUE LES ABSENCES ACCOMPAGNÉES D' UN CERTIFICAT MÉDICAL D' AU MOINS 3 JOURS CONSECUTIFS FOURNI DANS UN DELAI D' UNE SEMAINE A COMPTER DU JOUR DE L' ABSENCE DE L' ENFANT.

▶ **SI UNE PERSONNE AUTRE QUE LE OU LES RESPONSABLES LEGAUX (père, mère tuteur...) DOIT VENIR CHERCHER L' ENFANT AU CENTRE IL AURA ETE DONNE OBLIGATOIREMENT UNE AUTORISATION ÉCRITE AU DIRECTEUR DE L' ALSH, DE PLUS CETTE PERSONNE DEVRA ETRE MUNIE DE SA CARTE D' IDENTITÉ SI CES CONDITIONS NE SONT PAS REMPLIES L' ENFANT NE SERA PAS REMIS.**

▶ TOUTE PERSONNE DEVRA SIGNER LA FEUILLE DE PRÉSENCE À L' ARRIVÉE ET AU DÉPART DE L' ENFANT.

▶ NOUS DEMANDONS QUE LES ENFANTS NE PORTENT PAS D' OBJET PERSONNEL (bijoux, portables, jouets...) Dans le cas contraire, en cas de perte ou de vol, l' équipe de l' ACM décline toute responsabilité.

▶ LA **RESTAURATION** ÉTANT COLLECTIVE LES REGIMES ALIMENTAIRES DES ENFANTS NE PEUVENT ÊTRE ADAPTÉS SAUF PRESCRIPTION MÉDICALE ET DANS LA LIMITE DES FAISABILITÉS.

▶ DANS LE CADRE DES RÉGLES DE VIE DE NOTRE ALSH AUCUN EXCES DE LANGAGE NI AUCUNE BAGARRE NE SONT TOLÉRÉS.

**CES MANQUEMENTS AU RÉGLEMENT AURONT POUR CONSÉQUENCES UNE EXCLUSION DU CENTRE DE LOISIRS.**

Date

Lu et approuvé Signature

[www.ifac.asso.fr](http://www.ifac.asso.fr)

Institut de formation, d' animation et de conseil - Association à but non-lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.